



COMMUNE DE RENAC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Aliénation d'un chemin situé au 5 – 7 Le Fresche à Renac

Par arrêté en date du 12 février 2018, le Maire de RENAC a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'aliénation d'un chemin non identifié au 5 - 7 Le Fresche à Renac.

A cet effet, M. Guy APPERE, fonctionnaire du ministère de la Défense en retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Renac du mardi 6 mars 2018 à 9h30 au jeudi 22 mars 2018 à 11h30.

Le commissaire enquêteur recevra en personne en mairie de Renac, les observations du public le :

- Le mardi 6 mars 2018 de 9h30 à 10h30
- Le jeudi 22 mars 2018 de 9h30 à 11h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'aliénation du chemin au 5 – 7 Le Fresche à Renac pourront être adressées en mairie de Renac au commissaire enquêteur, par courrier ou par courrier électronique (à l'adresse : mairie.renac@wanadoo.fr) en précisant « enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur ».

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le commissaire enquêteur qui, dans un délai d'un mois, remettra son rapport au Maire de Renac avec ses conclusions. Ce rapport sera accessible au public pendant un an, en mairie et sur le site internet de la commune.

Le Maire,
Patrick BAUDY

